

## Compte Sur Livret

---



Constituez-vous rapidement une épargne pour réaliser vos projets.

---

### EN BREF

Le Compte Sur Livret est de préférence destiné à accueillir une épargne de précaution, qui n'est ni bloquée ni limitée. Vous la gérez et l'utilisez comme vous le souhaitez.

#### Points Forts

- Votre argent est disponible à tout moment.
- Le dépôt est illimité.
- Il est possible de détenir plusieurs Comptes Sur Livret ou de l'ouvrir en compte joint.

---

### EN DETAIL

#### Bénéficiaires

Toutes personnes physiques y compris les enfants mineurs et les personnes morales sans but lucratif.

#### Versement initial

Dépôt minimum initial : 10 €.

Vous pouvez effectuer des versements par espèces, remises de chèques, virements occasionnels ou virements permanents.

#### Versements ultérieurs

10 € minimum, périodicité libre.

Le Compte Sur Livret est sans plafond.

#### Retraits

Ils sont possibles à tout moment dans le respect du minimum de 10 € par opération et du solde du compte de 10 € minimum.

#### Durée

La durée de vie du Compte Sur Livret est illimitée.

#### Rémunération

Taux de rémunération en vigueur **depuis le** 01.07.2016 : 0.15%<sup>(1)</sup>

A compter du 01/01/2020, le taux **s'établira à** : 0.10%<sup>(1)</sup>

## Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés au 31 décembre de chaque année.

<sup>(1)</sup> Taux de rémunération annuel brut.

### Fiscalité

Les intérêts du Compte Sur Livret, perçus à compter du 1er janvier 2013, sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Ils supportent un prélèvement forfaitaire obligatoire faisant office d'acompte d'impôt sur le revenu, effectué par la banque lors de leur paiement, au taux de 24%. Ce prélèvement qui est imputable sur l'impôt déterminé selon le barème progressif dû au titre de l'année de versement des revenus, est restitué en cas d'excédent par l'administration fiscale.

Selon l'article 125 A du CGI, vous pouvez demander à être dispensé de ce prélèvement sous certaines conditions.

Les intérêts du Compte Sur Livret sont également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% au 01/01/2018.

### Fonctionnement

Vous recevez un relevé de compte, dès lors que votre compte aura fonctionné.

### Bon à savoir

Vos intérêts étant calculés à la quinzaine, pensez à retirer de l'argent après le 15 et le 30 de chaque mois. Pour vos versements, effectuez-les de préférence juste avant ces dates.

Les opérations sont limitées à des versements ou des retraits au profit du titulaire ou à des virements de ou à son compte à vue à condition que l'exécution de l'ordre du virement n'ait pas pour effet de rendre débiteur le compte à vue, sauf si le titulaire bénéficie d'une autorisation de découvert. Chacun des virements du Compte Sur Livret au compte à vue doit faire l'objet d'une demande expresse du titulaire du compte.